DÉCLARATION *FO* LCL
SUR LA PRIME « MACRON »

Après échanges le 26 novembre 2021, entre les organisations syndicales et le directeur général de CASA, Philippe BRASSAC, le groupe a renforcé ses orientations relatives aux négociations salariales, en demandant aux différentes entités qui le compose d'accorder une prime de pouvoir d'achat (PEPA).
C'est dans ce contexte que, le 7 décembre, la direction de LCL s'est exécutée et a annoncé l'octroi d'une telle prime. Cependant, elle s'est contentée du strict minimum :

- un montant de 700 € quand la loi exonère de toutes cotisations sociales et contributions les primes jusqu'à 2.000 €
- un plafond d'éligibilité de moins de 28.000 € de RBA quand la loi exonère de toute cotisation sociale et contributions les primes versées aux salariés percevant moins de 3 SMIC (environ 57.000 €)

Alors que, pourtant, ce système permet aux employeurs de récompenser leurs salariés à moindre frais, LCL, bien que grand « optimiste fiscal », se contente de ne faire bénéficier de cette prime qu'à 2.486 CLP, soit moins de 15% de l'effectif.

Dans le même temps, CIC/Crédit-Mutuel, a décidé d'utiliser à plein cette opportunité, à savoir, 2.000 € pour tous les salariés gagnant moins de 3 SMIC.

CIC/Crédit Mutuel caracole en tête de nombreux classements de satisfaction clientèle. La direction de LCL a déclaré *« chercher la martingale »* pour détrôner ce groupe. Si elle cherche, vu son enthousiasme, elle ne semble pas prête à la trouver ! CIC/Crédit Mutuel peut continuer de dormir sereinement sur ses lauriers.

Enfin, une fois de plus, ***FO LCL*** condamne la décision de LCL de baser le plafond d'éligibilité de la prime sur une RBA reconstituée base temps plein, entrainant une inégalité flagrante de traitement entre les salariés à temps partiel et ceux à temps plein. A minima, un plafond calculé au prorata du temps de travail aurait déjà été plus juste.

Pour toutes ces raisons, ***FO LCL*** n'a pas apposé sa signature sur une proposition qu'elle juge largement *« inférieure aux attentes »*.